



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale
des affaires culturelles
Pôle Architecture et Patrimoine

ARRÊTÉ n° 2015 - 22 portant inscription au titre des Monuments Historiques des ruines du site de la Magdeleine à AIGUEZE (Gard)

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 2 juillet 2015 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que les ruines du site de la Magdeleine à Aiguèze (Gard) présentent un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation car cet ensemble probablement conventuel constitue un témoin historique important de l'occupation médiévale des gorges de l'Ardèche plutôt connues jusqu'à aujourd'hui pour ses vestiges préhistoriques ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} : Sont inscrites au titre des monuments historiques, en totalité, **les ruines du site de la Magdeleine à AIGUEZE (Gard)** situées sur les parcelles A 71 et 72 et appartenant à la COMMUNE DU GARN (Gard) depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 ;

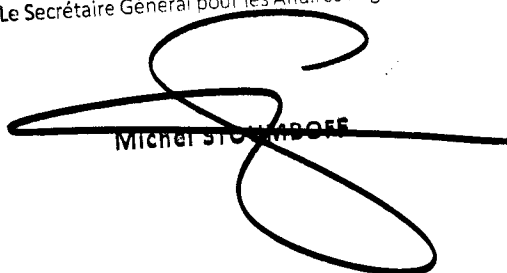
ARTICLE 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 3 : Il sera notifié au préfet du département, au propriétaire et aux maires des communes, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

- 4 AOUT 2015

Fait à Montpellier, le

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Michel STOUFFREDOU

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 2
67 RUE SALOMON REINACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
tél. 04.66.87.60.67 -fax 04.66.87.60.67
cdif.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

ment :

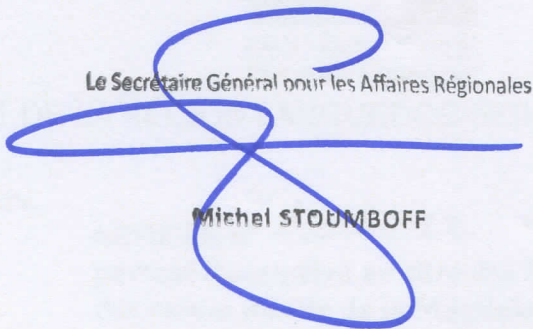
Commune :
AIGUEZE

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 19/06/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Michel STOUMBOFF

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

